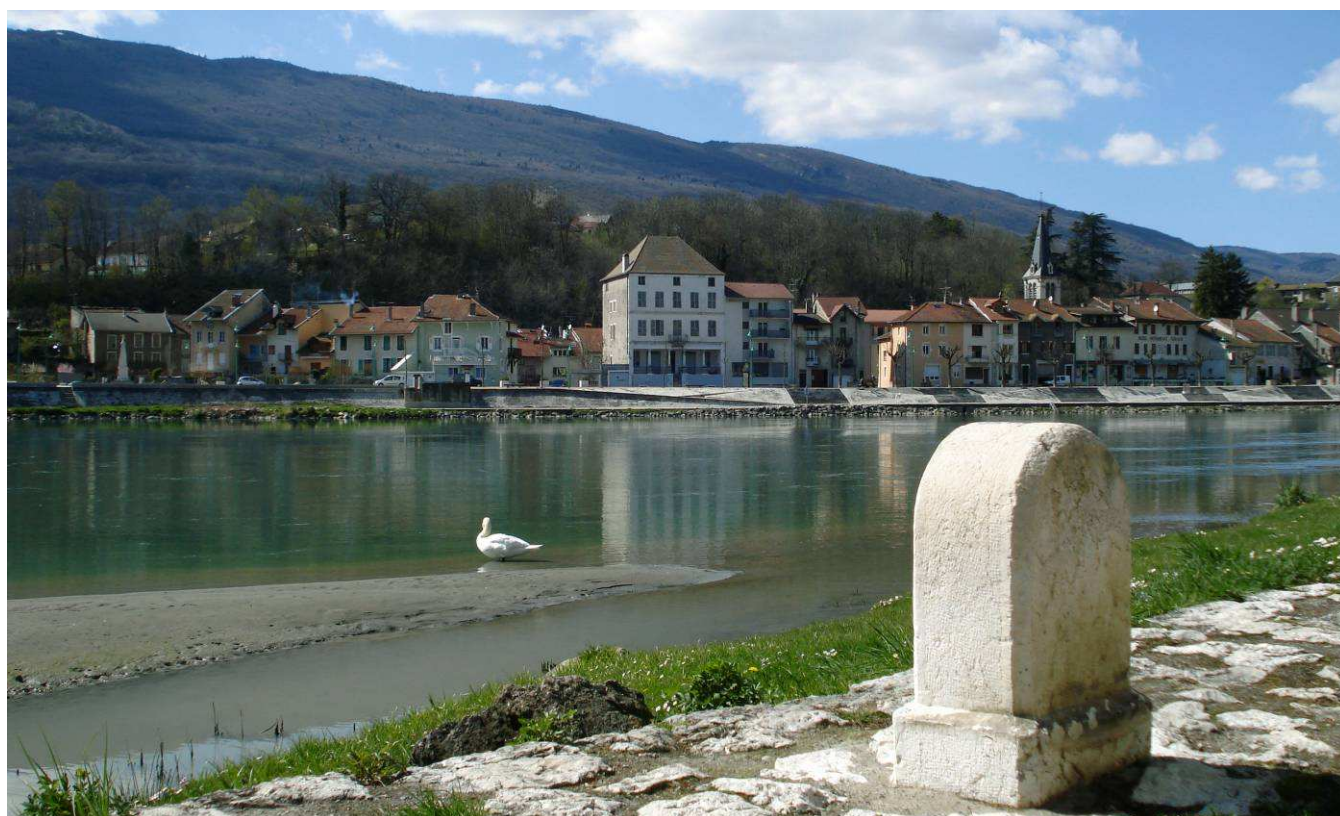


Stage DA3

2007-2008

Réaménagement du quartier de l'église Commune de Seyssel (Ain)



Tuteur : Mme. Verdelli

Galetti Michel

Sommaire :

1) Introduction :	4
2) Présentation de la commune de Seyssel	6
2-1) Une commune à la limite de trois départements	6
2-2) Le territoire communal	8
2-3) Evolution démographique	10
2-4) Activité économique	11
2-5) Transports	12
a / Infrastructure routière :	12
b / Transport en commun :	12
c / Modes de transport doux	12
d / Une prédominance de la voiture :	14
3) Présentation du projet	18
3-1) Localisation de la place	18
3-2) Les utilisations de la place	20
a / L'école, principal centre d'attraction	20
b / Un espace de stationnement	23
c / D'autres utilisations plus occasionnelles	24
3-3) Etat actuel du quartier	25
a / Place de l'église	25
b / La Rue Churchill	28
c / Le Boulevard Bonivard	30
d / Rue neuve	32
e / Le quai de Gaulle	34
f / Rue du Pont	35
g / Les Rues reliant la Rue Churchill et le Quai de Gaulle	36
4) Proposition d'aménagement du quartier de l'église	39
4-1) Attente de la population	39
4-2) Requalification du quartier en zone 30	40
a / Favoriser la cohabitation entre piétons et automobilistes	40
b / Un meilleur aménagement des intersections	41
c / Le Boulevard Bonivard, une zone de stationnement	41
d / La rue Churchill, une rue dangereuse	42
e / Un aménagement en continuité avec ceux réalisés dans la commune	44
4-3) Réorganisation de la Place de l'Eglise	45
a / Un espace de stationnement	45
b / Un espace de détente	47
c / Un espace moins discriminant	50
d / Un lieu de vie	51
e / Illustration de l'aménagement préconisé	54
5) Annexes	56
6) Références	58
7) Table des illustrations	58

1) Introduction :

Seyssel, petite bourgade bordée par le Rhône et entourée par les montagnes, possède un cadre idyllique. La vie y suit paisiblement son cours, portée par les doux murmures du fleuve et le gazouillis des oiseaux. Seul le tintement des cloches de l'église vient mettre en éveil cette quiétude. A leur pied, une place dresse ses platanes, tels des boucliers, qui malheureusement ne protègent que des voitures, posées là comme les murs d'un labyrinthe que ne peuvent emprunter les piétons.

Etant originaire de cette commune, j'ai tout naturellement choisi de traiter le cas de cette place, afin de mieux adapter le stationnement automobile aux différentes activités présentes à proximité. Mais se limiter à la place me semblait trop restrictif, alors j'ai préféré élargir mon cadre d'étude aux alentours de l'église.

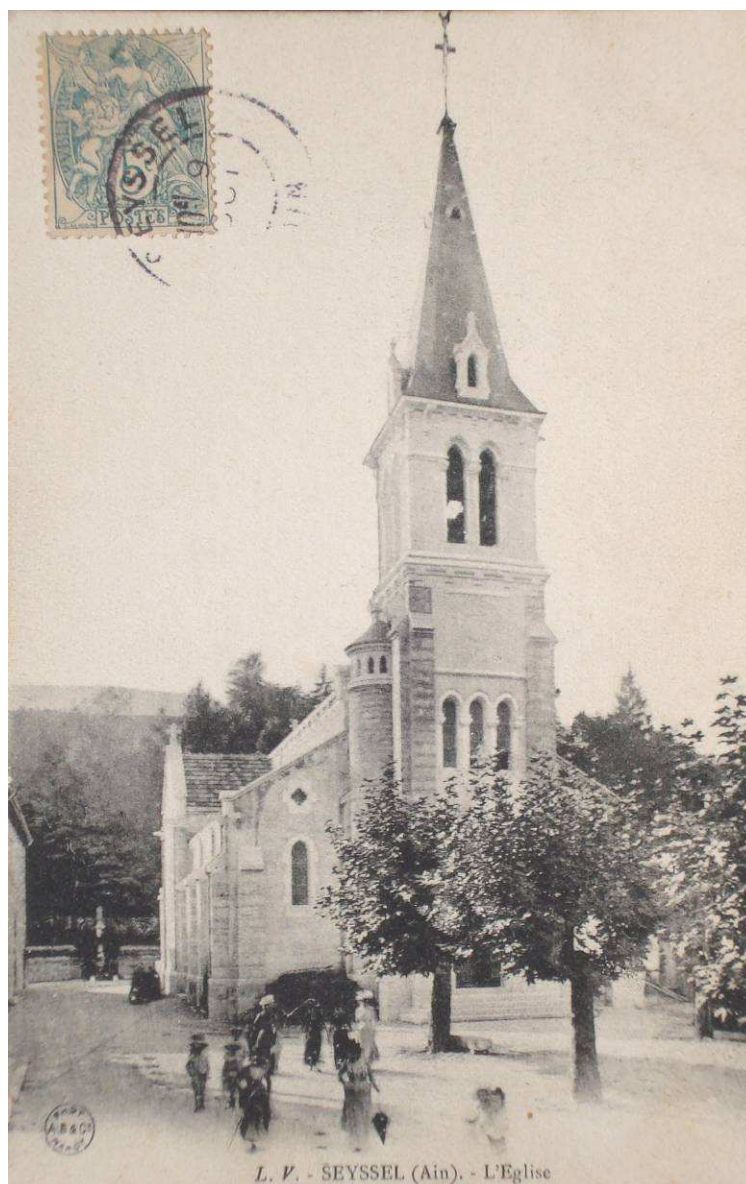


Photo 1 : L'église de Seyssel au début du 20^{ème} siècle

Remerciements

Cette étude n'aurait pas pu être réalisée sans l'aide apportée par les différents acteurs de la vie communale.

Tout d'abord, je remercie M. Granchamp, maire de la commune de Seyssel au début de ce projet, qui m'a informé des aménagements envisagés sur la commune et m'a orienté dans le choix de mon sujet.

Je remercie également le personnel du secrétariat, qui m'a fourni les renseignements nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Ensuite, je souhaite remercier Mme. Salerno, directrice de l'école primaire, pour le temps qu'elle a consacré à répondre à mes questions sur le fonctionnement de l'école.

Enfin, je remercie Mme. Verdelli ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de me donner leur point de vue et leurs conseils sur le projet que j'ai réalisé.

Avant-propos

Il existe deux communes portant le même nom. Afin de faciliter la compréhension de ce qui suit, je précise ici que la dénomination Seyssel réfèrera par la suite à la commune située dans le département de l'Ain. En cas de doute possible, la notation Seyssel (01) ou Seyssel (74) correspondra soit à la commune de l'Ain, soit à celle de la Haute-Savoie.

D'autre part, je signale que mon étude ne prend en compte aucune dimension financière. Les différentes propositions d'aménagement du quartier de l'église formulées à la fin de mon étude ne sont pas forcément en adéquation avec les moyens financiers de la commune pour être réalisées dans leur globalité et en une seule opération.

2) Présentation de la commune de Seyssel

2-1) Une commune à la limite de trois départements

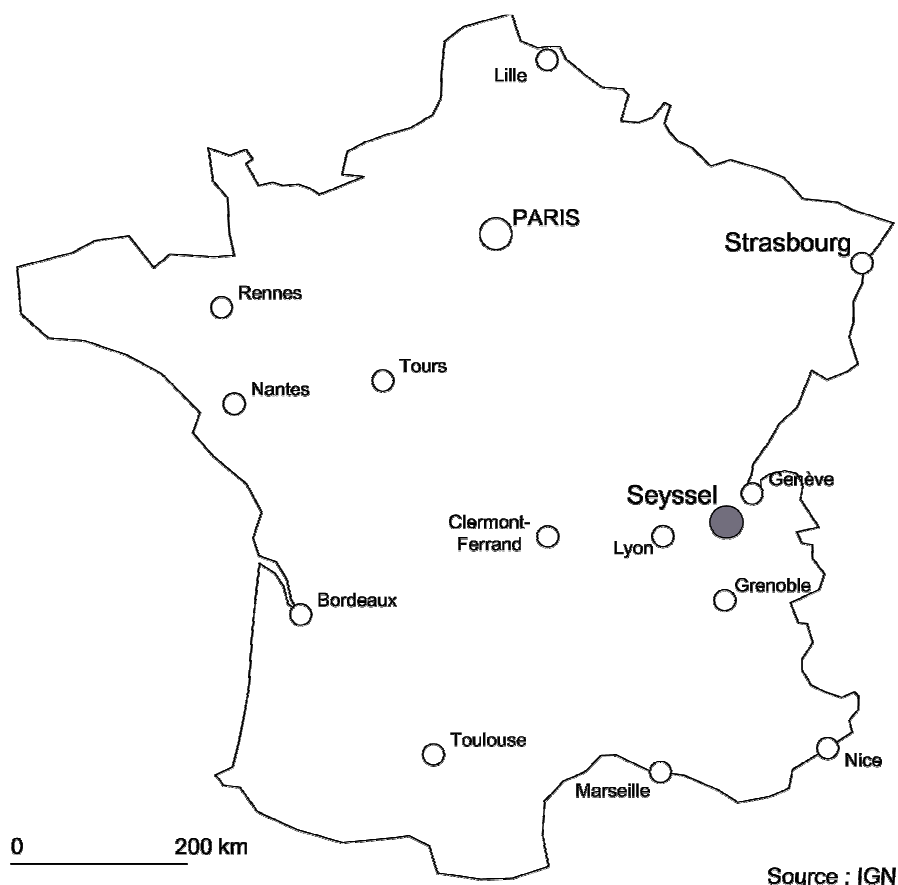
Seyssel est une commune française du département de l'Ain (01). Elle se situe sur la rive droite du Rhône, à une centaine de kilomètres au Nord-Est de la ville de Lyon et à une quarantaine de kilomètres au Sud-Ouest de la ville Suisse de Genève. Cette situation lui confère une proximité avec les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, dont l'une des communes située sur l'autre rive du fleuve porte le même nom.

Cette situation a eu une importance dans le développement de la commune. En effet, avant 1860, le Rhône marquait la frontière entre la France et le Royaume de Savoie. La présence du pont permettait des échanges commerciaux, qu'ils soient légaux ou de contrebandes. De plus, en amont de Seyssel, le Rhône n'était pas navigable car celui-ci s'engouffrait dans un étroit défilé, faisant de Seyssel le dernier port sur le Rhône. Avant la construction de la ligne de chemin de fer au milieu du 19^{ème} siècle, Seyssel avait donc une importance économique capitale dont témoigne la présence de certaines constructions comme par exemple les quais.

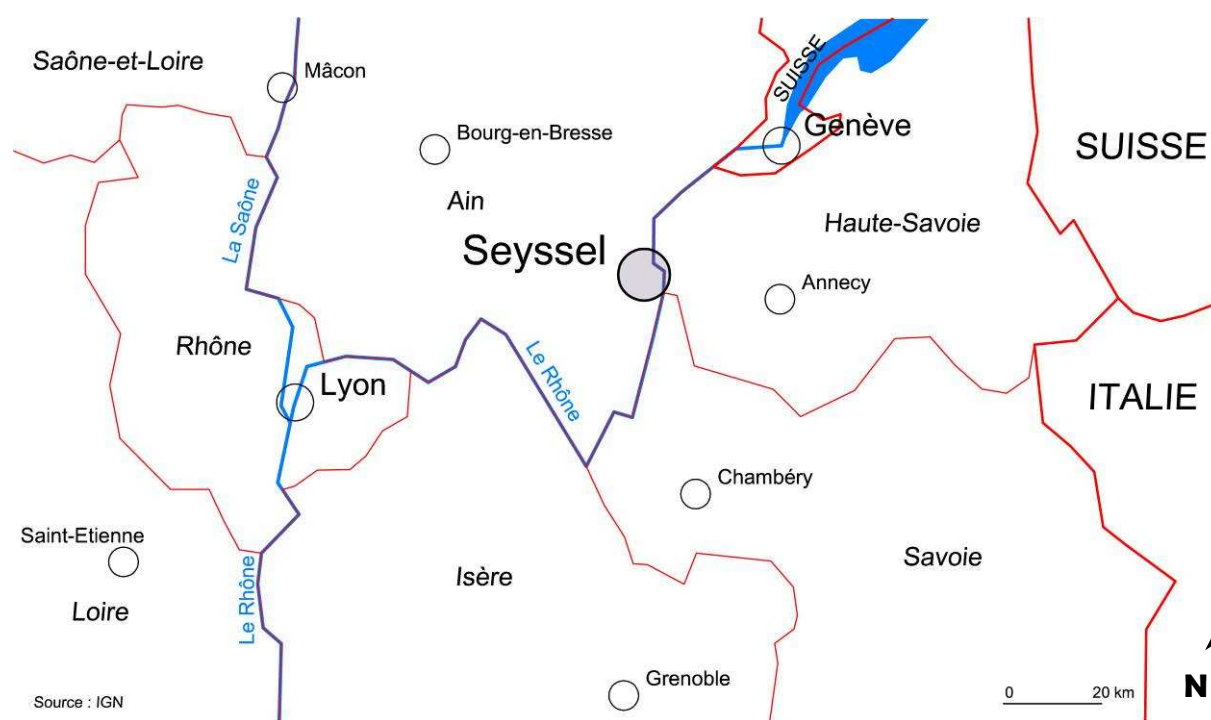
Depuis 2002, Seyssel (01) fait partie de la communauté de communes du Pays de Seyssel qui a la particularité de s'étendre sur deux départements : deux communes du département de l'Ain et huit en Haute-Savoie. Ce groupement intercommunal correspond à l'ancien Pays de Seyssel crée en 1982 par le biais du contrat de Pays. Seyssel (01) est le chef lieu du canton qu'elle compose avec les communes d'Anglefort, Chanay, Corbonod et Culoz.



Photo 2 : Le « quai de Gaulle » au début du 20^{ème} siècle



Carte 1 : Localisation de Seyssel sur le territoire français



Carte 2 : Localisation de Seyssel à l'échelle régionale

2-2) Le territoire communal

La commune s'étend sur une superficie de 240 ha, avec une forme allongée d'orientation Nord-Sud. Elle est délimitée :

- à l'Est par le Rhône et la commune de Seyssel (74)
- au Nord et à l'Ouest par la commune de Corbonod
- Au Sud par la commune d'Anglefort

La commune s'étend entre le Rhône et le rebord du plateau qui longe le massif du Grand Colombier appartenant à la partie méridionale de la chaîne du Jura. Cette situation a favorisé l'installation humaine en bordure du fleuve, là où le terrain devient plus plat.

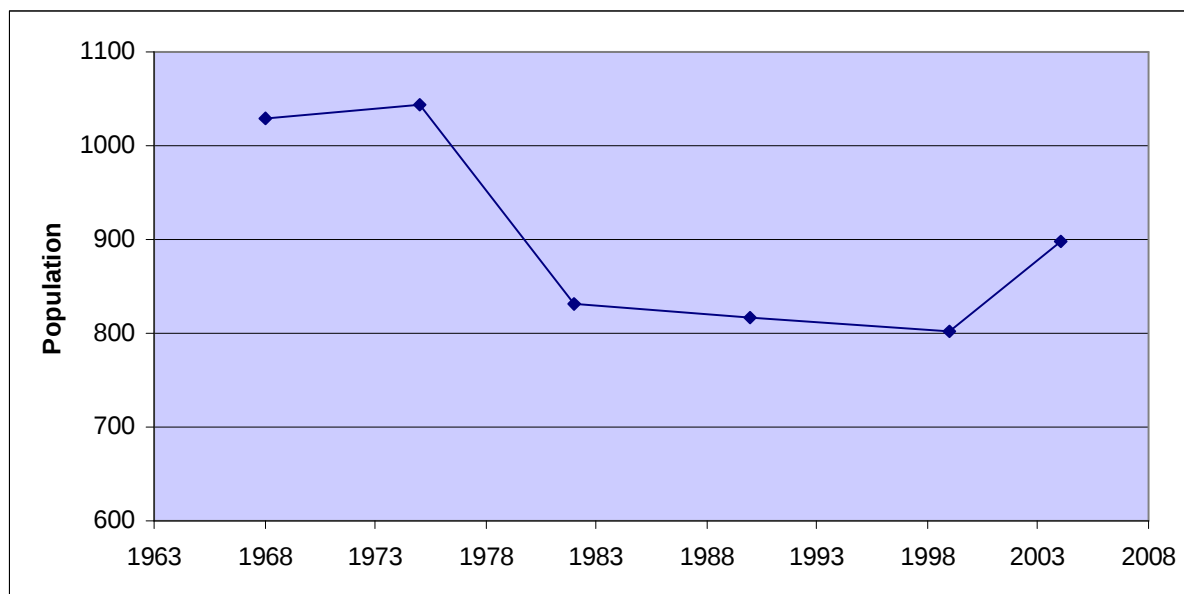
Le centre de la commune se trouve à l'extrémité Nord, à l'endroit où le fleuve se rétrécit, favorisant sa traversée. Au cours du 19^{ème} siècle, l'urbanisation s'est développée vers le sud, au lieu-dit « La Gare d'Eau », sur d'anciens terrains marécageux. Durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle, on assiste à une urbanisation en direction du coteau avec la construction de deux petits collectifs au lieu-dit "Les Séchalets" et la création en deux tranches d'un lotissement au lieu-dit "La Tour". Le reste de la commune, notamment la partie la plus au Sud est peu ou pas urbanisée.



Photo 3 : Seyssel ; un nom, deux communes



2-3) Evolution démographique



Graphique 1 : Evolution de la population de la commune de Seyssel

Source : INSEE, Recensements de la population de 1968 à 2004

Au dernier recensement de la population effectué en 2004, la population de la commune était évaluée à 897 habitants.

Entre 1975 et 1982 on peut observer une diminution brutale de la population, puis une stabilisation au-dessus de 800 habitants. Après 1999, on assiste au contraire à une remontée, qui peut s'expliquer par l'ouverture de la deuxième tranche du lotissement de la Tour et par la construction de plusieurs immeubles. Cette augmentation de population n'est pas sans conséquence, notamment pour la scolarisation des plus jeunes.

2-4) Activité économique

L'époque évoquée précédemment, où l'activité économique de la commune était intense est bien révolue. Aujourd'hui on dénombre quelques commerces de proximité (Boulangerie, bureau de Poste, banque, ...) regroupés dans le centre. Un petit marché se déroule tous les samedis matins permettant l'achat des produits alimentaires qui ne sont pas disponibles dans les commerces permanents. Il faut noter que la commune de Seyssel(74) possède une activité commerciale un peu plus importante avec notamment la présence d'un supermarché. Il n'y a pas d'activité industrielle, seulement un artisanat local assurant quelques emplois.

En ce qui concerne l'activité agricole, on compte 5 exploitations sur le territoire communal. Les productions principales sont l'élevage et la viticulture, dont le vignoble se caractérise par une appellation d'origine contrôlée.



Photo 4 : Le marché hebdomadaire sur la Place de la République

2-5) Transports

a / Infrastructure routière :

La commune de Seyssel ne se trouve pas à proximité d'axe de communications très importants. Elle est bordée au nord par la RD 991 et au sud par la RD 992 aboutissant au pont qui traverse le Rhône afin de rejoindre la Haute-Savoie. Ces deux routes sont des axes d'importance régionale, surtout la RD 992 qui supporte un trafic assez important. Mais cette voie ne traverse pas de zone urbanisée et ne possède qu'une intersection avec une rue desservant la commune. Le reste du réseau communal se compose de voies plus ou moins étroites qui permettent d'absorber le trafic local. Excepté quelques problèmes de croisements dus à l'étroitesse des rues, la circulation à l'intérieur de la commune s'effectue sans difficulté. Quelques problèmes peuvent apparaître au niveau du stationnement de plus en plus problématique dans le centre, qui seront détaillés par la suite.

b / Transport en commun :

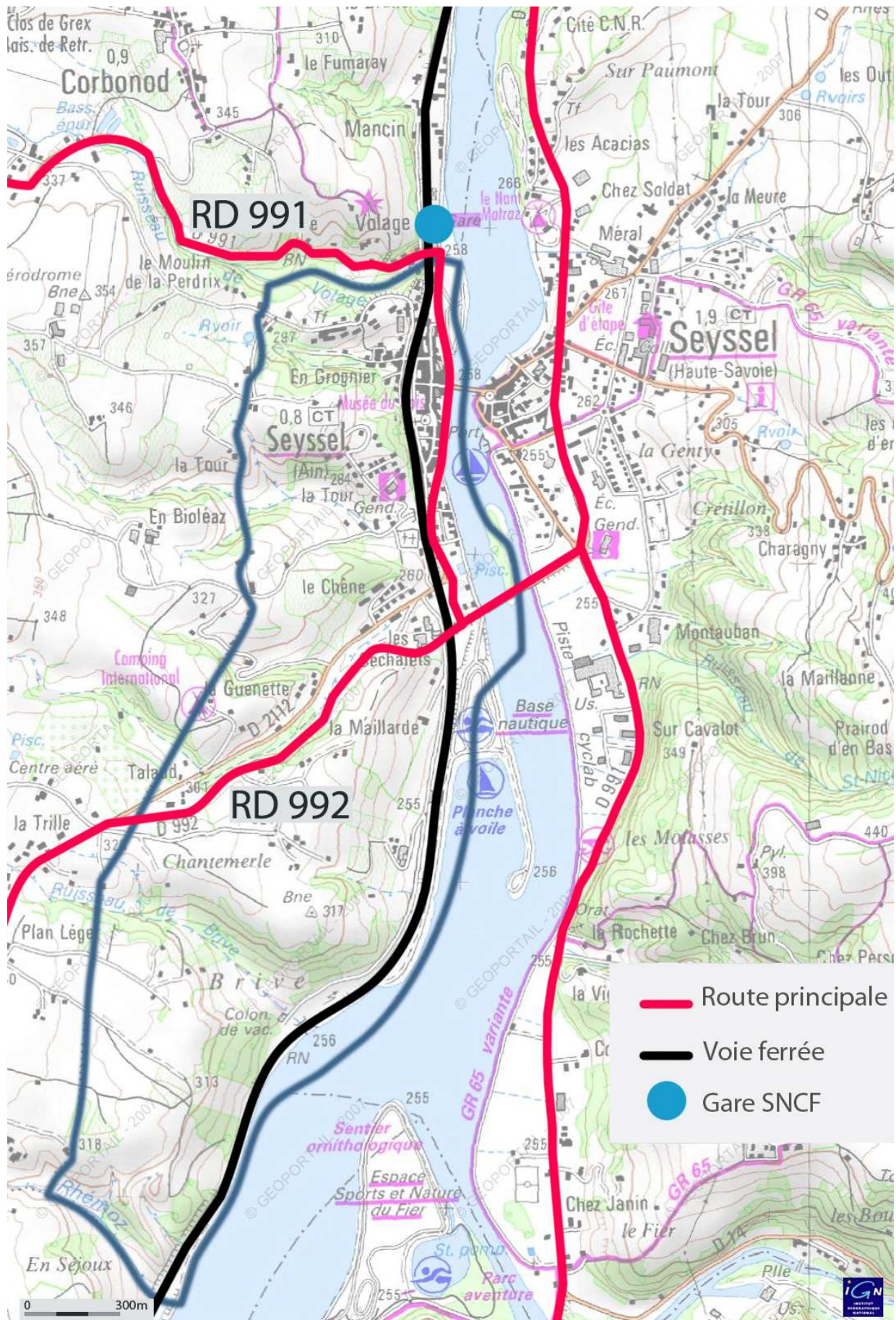
La commune est traversée par la ligne de chemin de fer de Lyon à Genève. Cette ligne supporte un trafic assez important que se soit pour les marchandises ou le transport de passagers. La ligne coupe littéralement la commune en deux, nécessitant même la démolition d'un quartier lors de sa construction. Cette proximité entraîne une nuisance sonore perçue avec plus ou moins d'importance dans la quasi-totalité de la commune, sans pour autant gêner les habitants.

Seyssel est desservie par une gare SNCF, située au Nord sur la commune de Corbonod. Cette gare permet une relation directe vers Lyon ou Genève grâce à 8 allers-retours quotidiens par trains TER. Le Conseil Général de l'Ain met aussi en place un service de transport par autocar au départ de Seyssel, principalement pour élèves scolarisés au lycée de Bellegarde.

c / Modes de transport doux

L'utilisation du vélo, en dehors des loisirs, est quasi inexistante. La commune ne dispose pas de piste cyclable ni de stationnement pour les vélos, mais cela ne semble pas poser de problème, la circulation n'étant pas très importante. Il faut également noter qu'une piste cyclable est présente sur la commune de Seyssel (74), faisant partie de la vélo-route « Du Léman à la mer » qui relira à terme le lac Léman et la mer Méditerranée.

Par contre, la circulation des piétons est parfois dangereuse car la plupart des rues situées dans des zones urbanisées ne possèdent pas de trottoirs. De plus, la vitesse des automobilistes est quelquefois excessive à l'intérieur de la commune. Heureusement, aucun accident grave n'a été recensé jusqu'à aujourd'hui.



Carte 4 : Réseau de transport irriguant la commune de Seyssel

d / Une prédominance de la voiture :

moyens de transport	lieu de résidence - lieu de travail		
	<i>ensemble</i>	<i>dans la même commune</i>	<i>autre commune</i>
Pas de transport	19	19	0
Marche à pied seul	33	31	2
Deux roues seul	10	9	1
Voiture particulière seule	215	58	157
Transport en commun seul	17	2	15
Plusieurs modes transports	18	13	5
Total	312	132	180

Tableau 1 : Navette domicile travail des actifs ayant un emploi

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

L'utilisation de la voiture est importante, que ce soit pour les petits déplacements ou pour les trajets plus importants. Au recensement de 2004, 82,1% des ménages possédait au moins une voiture. On peut aussi constater que les deux tiers des trajets domicile travail des actifs résidant la commune s'effectuent en voiture. Comme dans la plupart des petites communes, les déplacements à l'extérieur sont souvent nécessaires, aussi bien pour les loisirs que pour le travail (déplacement à Annecy ou en Suisse).

L'offre de transport en commun étant très limitée, elle ne peut pas être une alternative à la voiture, posant aussi des problèmes aux personnes n'ayant pas à leur disposition d'autre moyen de transport. On peut aussi constater que la majorité des petits déplacements s'effectue par voiture, même si la commune n'est pas très étendue.



Photo 5 : La RD 991, entrée nord de Seyssel



Photo 6 : Vue de la RD 992 – Entrée Sud de Seyssel et pont sur le Rhône



Photo 7 : La voie ferrée traversant la commune

Conclusion :

La commune de Seyssel devient de plus en plus résidentielle, avec une diminution des activités présentes sur son territoire. Mais la commune se situe dans une zone attractive car elle est située à proximité d'un grand bassin d'emploi, la Suisse et la ville d'Annecy. De ce fait, sa population augmente : ces nouveaux habitants occupent non seulement des constructions récentes en périphérie, mais aussi des immeubles réhabilités, situés dans le centre.

Cette dernière raison génère un afflux de véhicules, qui deviennent problématiques car le centre de la commune n'est pas adapté pour le stationnement d'un trop grand nombre de voitures.

C'est pourquoi, de nombreux aménagements ont été réalisés dans certaines parties de la commune, mais le quartier entourant l'église n'a pas encore été l'objet d'une rénovation qui serait pourtant nécessaire.

3) Présentation du projet

3-1) Localisation de la place

L'église se situe dans le bourg. Cependant, elle est légèrement à l'écart de ce qui pourrait être qualifié de centre, regroupant les commerces et autrefois la mairie. Elle a été construite dans les années 1830, après la séparation de la ville de Seyssel en deux communes puis paroisses différentes.

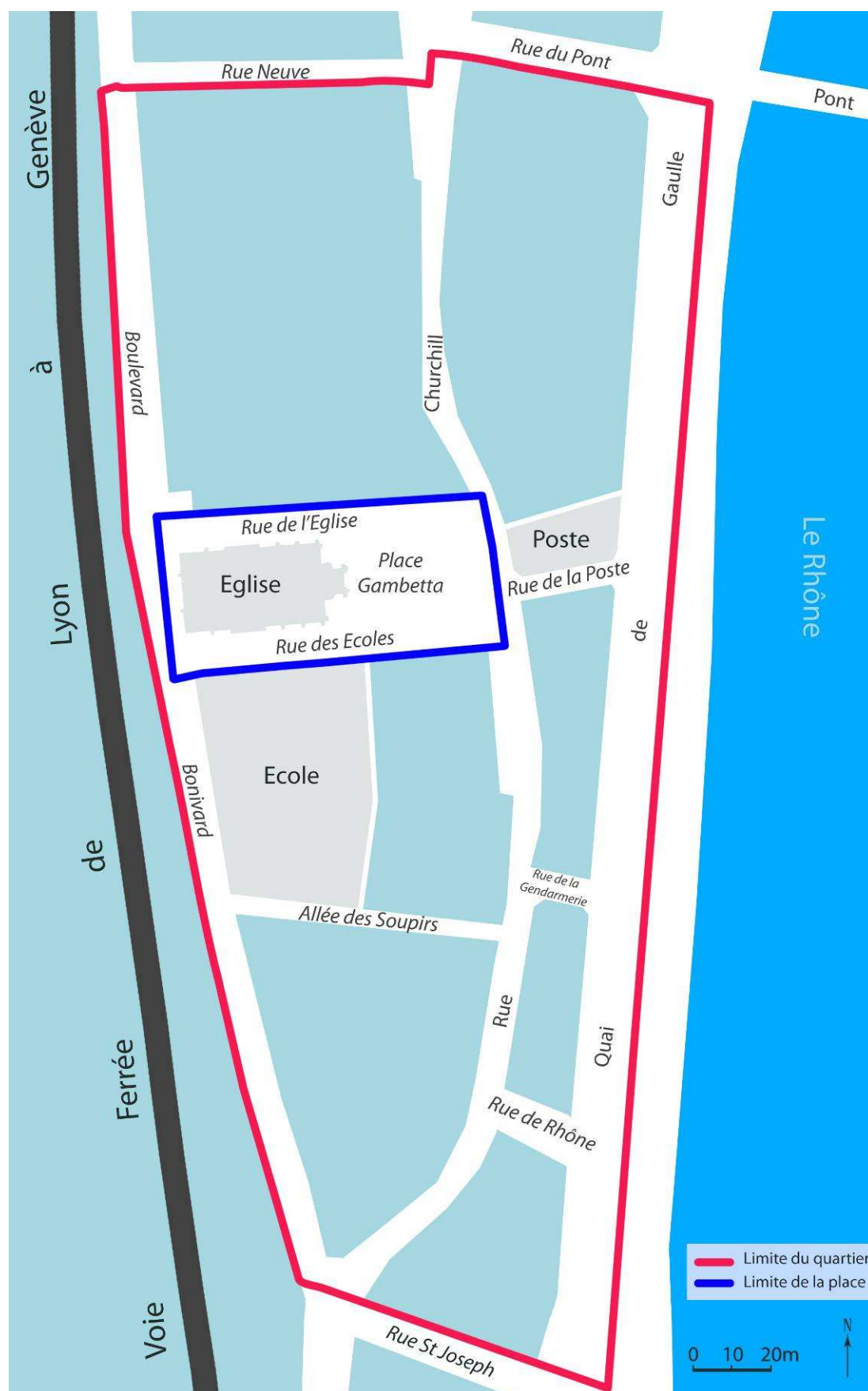
L'église est entourée par des espaces publics :

- Le Boulevard Bonivard et la voie ferrée à l'ouest
- La Rue des Ecoles au Sud
- La Place Gambetta et la Rue Churchill à l'Est
- La Rue de l'Eglise au Nord

Afin de clarifier mes propos, l'ensemble formé par la Place Gambetta et les portions de rue adjacentes à cette place sera qualifié par la suite de « Place de l'Eglise ». Afin d'avoir un domaine d'étude clairement délimité, la notion de « quartier de l'église » est utilisée, bien que cette limite soit très artificielle et n'a pas de véritable signification au niveau de la commune.



Carte 5 : Localisation du quartier de l'église



Carte 6 : Situation du projet
Source : cadastre de la commune de Seyssel

3-2) Les utilisations de la place

La Place de l'Eglise, comme le reste de la commune, est peu fréquentée. Cependant, pour diverses raisons qui vont être détaillées par la suite, la population a des occasions de se rendre sur cette place.

a / L'école, principal centre d'attraction

La présence de l'école communale à proximité de la place induit une certaine activité aux heures d'entrée et de sortie de classe : 8H30, 12H, 13H30 et 16H.

Une partie des parents d'élèves venant attendre leurs enfants, notamment les plus jeunes, la place devient plus animée. Cela n'est pas sans créer de problème, surtout pour le stationnement des voitures : les parents se garent sur la place ou sur la rue quand l'espace n'est plus disponible, gênant parfois la circulation.

L'effectif est d'environ 110 élèves, répartis en quatre classes, mais en raison de l'augmentation de la population, une cinquième classe va être ouverte pour l'année 2008-2009. Cependant, le nouveau bâtiment construit en 1991, ne peut pas accueillir cette classe. Une rénovation de l'étage de l'ancien bâtiment est donc envisagée, au dessus de l'actuelle salle d'activité. Cela va redonner un peu de vie à la façade longeant la Rue de l'Ecole dont les volets sont aujourd'hui fermés.



Photo 8 : L'école primaire communale
Le nouveau bâtiment, puis l'ancien bâtiment. Au fond, l'église.



Photo 9 : 15h50, les parents attendent la sortie des élèves



Photo 10 : 15h56, stationnement des voitures des parents d'élèves



Photo 11 : 16h, sortie des élèves de l'école



Photo 12 : 16h20, la place est de nouveau désertique

b / Un espace de stationnement

Hormis le stationnement des parents d'élèves, la place est aussi utilisée pour le stationnement des voitures des habitants du quartier. La plupart utilisant leur voiture pour aller au travail, la place est peu occupée pendant la journée.

La proximité du bureau de poste entraîne aussi un stationnement sur la place, qu'il s'agisse de celui des clients ou bien celui des véhicules postaux (au nombre de trois).



Photo 13 : Stationnement le week-end...



Photo 14 : Stationnement sur le Boulevard Bonivard lors de manifestation

c / D'autres utilisations plus occasionnelles

La présence de l'église amène aussi la population à fréquenter la place, notamment lors des offices religieux importants ou des célébrations (mariage, enterrement ...). Des manifestations importantes s'y déroulent également : chaque année, après le feu d'artifice tiré en commémoration du 14 Juillet, un bal est organisé sur la place, quand les conditions météorologiques sont favorables. Cet événement nécessite la mise en oeuvre d'installations provisoires (buvette, sonorisation, éclairage ...), qui ne doivent pas être oubliées dans l'aménagement de la place. Par exemple, il pourrait être envisageable de placer un raccordement électrique extérieur pour l'illumination de la piste de danse, ainsi qu'un point d'accès au réseau d'eau potable nécessaire au fonctionnement de la buvette.



Photo 15 : Une animation inhabituelle au cours des manifestations importantes

3-3) Etat actuel du quartier

a / Place de l'église

Actuellement, la place est un espace goudronné et ombragé par cinq grands platanes. A cause de leurs racines, le sol est abîmé par endroit. Un des platanes est dans un état assez périlleux : à la suite d'un accident son tronc a été bétonné. Au fil du temps, le tronc s'est fendu, laissant apparaître le bloc de béton.

Au milieu des arbres, on peut trouver une fontaine. Malheureusement, celle-ci est raccordée sur le réseau d'eau potable et afin de ne pas gaspiller cette ressource, elle n'est plus alimentée depuis environ deux ans. Ce tarissement volontaire donne une impression d'abandon, le bassin étant rempli par l'eau de pluie stagnante.

La place est entourée de rues. Mais pour des raisons de sécurité, l'accès à la portion passant devant l'école n'est plus possible pour les voitures. Seul subsiste une partie sans issue permettant d'accéder aux quelques places de parking.



Photo 16 : Fontaine tarie de la place



Photo 17 : Vue de la place de l'Eglise depuis la Rue Churchill



Photo 18 : Vue de la Place de l'Eglise depuis la Rue de L'Eglise



Photo 19 : Vue de la Rue de l'Eglise depuis le Boulevard Bonivard



Photo 20 : Vue de la Rue de l'Ecole depuis le Boulevard Bonivard

b / La Rue Churchill

Cette rue est assez étroite rendant le croisement des voitures difficile. Il n'y a pas de stationnement le long de cette axe, excepté devant l'immeuble construit récemment à l'angle avec la Rue des Ecoles. Mais certaines voitures se garent lorsque la rue s'élargie un peu, gênant plus ou moins la circulation.

Les maisons ont alignées sur la voirie, sans pour autant créer un effet de perspective à cause de la sinuosité. L'immeuble récent est décalé de la rue, avec un accès aux garages construits au rez-de-chaussée.

La voirie est en bon état, sauf à proximité des bâtiments où elle est un peu plus dégradée. Il n'y a pas de trottoir, ce qui rend la circulation des piétons parfois dangereuse, risque qui est amplifié par une vitesse inappropriée des voitures.



Photo 21 : Vue de la Rue Churchill depuis la Place de l'Eglise



Photo 22 : Vue de la Rue Churchill depuis la Rue Saint Joseph



Photo 23 : Vue de la Rue Churchill depuis la Place de l'Eglise

c / Le Boulevard Bonivard

Cette rue est assez large, permettant le stationnement sur le côté longé par la voie ferrée. Elle est rectiligne, favorisant une vitesse excessive des voitures. Elle est séparée de la voie ferrée par un mur, surmonté sur la moitié sud par une grille en ciment. La voirie est assez bonne, mais les abords sont en mauvais état : les caniveaux longeant la voie ferrée ne jouent pas leur rôle et l'eau stagne.

Il n'y a que quelques bâtiments qui possèdent une ouverture directe sur cette rue. Un mur en assez mauvais état la sépare d'un parc sur une cinquantaine de mètres. Sur la portion de la rue située à proximité de l'école, la vitesse des véhicules est réduite à 30km/h. Mais cette limitation ne semble pas respectée, car les panneaux sont peu visibles et aucun aménagement ne contraint les automobilistes à ralentir.

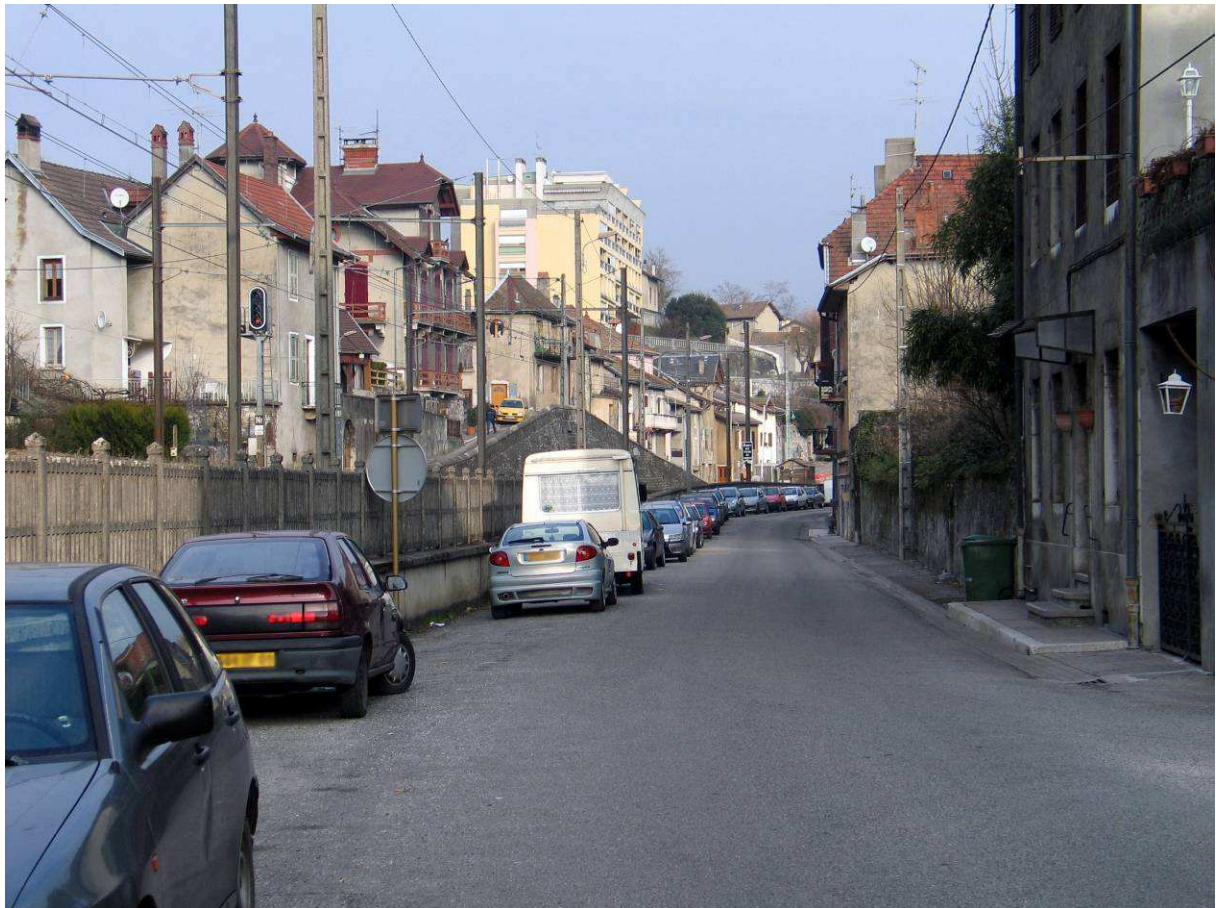


Photo 24 : Le Boulevard Bonivard, une zone de stationnement



Photo 25 : Partie sud du Boulevard Bonivard



Photo 26 : Etat délabré du caniveau longeant le Boulevard Bonivard

d / Rue neuve

Contrairement à son nom, il s'agit d'une allée de quelques mètres de large. Certaines maisons possèdent des encorbellements, la rendant assez sombre. La nuit, l'éclairage public n'est pas très efficace avec de nombreuses zones sombres. Cette allée est goudronnée mais semble assez mal entretenue car à son extrémité Est, un terrain a été laissé dans un état de friche suite à la démolition d'un bâtiment.



Photo 27 : Vue de la Rue Neuve depuis le Boulevard Bonivard



**Photo 28 : Vue de la Rue Neuve depuis la Place de la République
Sur l'angle de la maison de gauche, inscription de la hauteur des inondations**



Photo 29 : L'espace abandonné, première vision lors de l'arrivée dans le centre

e / Le quai de Gaulle

Le quai est bordé d'arbres, rendant la promenade au bord du Rhône très agréable. A cet effet, des bancs de pierres sont présents. L'été, plusieurs terrasses prennent place sur une partie du trottoir : une à l'angle du pont et une autre à proximité de la Rue de la Poste. Les établissements se trouvant de l'autre côté de la rue, la traversée du personnel de service peut poser problème.

C'est un des axes les plus fréquentés de la commune. La voirie et les trottoirs ont été refaits récemment. Afin de réduire la vitesse des voitures, un plateau surélevé a été créé au sud de la rue de la Poste. Le stationnement est possible sur un côté, bien que cette rue ne soit pas assez large pour recevoir les deux voies de circulations qui permettraient un croisement plus facile.

Cette rue se trouve sur une sorte de digue, la surélevant par rapport à la Rue Churchill. Les petites rues perpendiculaires à ces deux axes sont donc en pente. Les maisons comprises entre ces deux rues présentent ainsi une différence de niveau : la Rue Churchill correspond au sous-sol, alors que le Quai de Gaulle correspond au premier niveau d'habitation.



Photo 30 : Quai de Gaulle et plateau surélevé

f / Rue du Pont

Cette rue est le principal accès à la Place de la République qui prolonge le nord de la Rue Churchill et qui constitue le centre de la commune. Elle a été refaite en même temps que la Place de la République il y a une dizaine d'années.



Photo 31 : La Rue du Pont vue depuis la Place de la République



Photo 32 : Stationnement en double file dans la Rue du Pont

g / Les Rues reliant la Rue Churchill et le Quai de Gaulle

Ces quatre rues sont de très faible longueur. La Rue Saint Joseph a été créée récemment après la démolition d'un immeuble. C'est un axe qui facilite la circulation, car il permet d'éviter l'étroite Rue Roosevelt. Pour les autres rues, l'état est convenable, dans le même esprit que celui de la Rue Churchill car elles les enrobés ont été refaits en même temps.



Photo 33 : Rue Saint Joseph vue depuis l'extrémité sud de la Rue Churchill



Photo 34 : Rue de la Gendarmerie



Photo 35 : Rue du Rhône

Conclusion :

Les rues adjacentes à la Place de l'Eglise sont en bon état et permettent une circulation convenable, mais dangereuse pour les piétons car elles sont dépourvues de trottoirs. Mais la Place de l'Eglise reste un des lieux à n'avoir pas été refait.

Afin d'harmoniser le centre de la commune, il est nécessaire de réaménager cette place et ses abords, afin de la rendre plus agréable et plus sûre.

4) Proposition d'aménagement du quartier de l'église

4-1) Attente de la population

Afin de mieux connaître les besoins de la population, j'ai interrogé une trentaine de personnes le samedi 12 avril, lors du marché. Cette enquête a été réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire (cf. annexe), utilisé comme guide afin de savoir comment les habitants et les utilisateurs de la place envisagent son aménagement.

Pour les personnes interrogées, Seyssel est un lieu agréable et convivial, notamment par la présence du Rhône et l'allure pittoresque des constructions (qui devrait être mieux mises en valeur). Cependant c'est une commune calme, voire même désertique pendant la journée avec très peu d'activité commerciale.

A propos de la place de l'église, la présence des arbres actuels semble importante. La plantation de nouveaux pieds supprimerait selon eux l'ambiance de la place, bien qu'ils soient conscients de la nécessité de remplacer les pieds les plus abîmés. La présence des voitures sous les arbres pose problème pour le ramassage des feuilles.

Concernant la fontaine, sa présence agrémenterait agréablement la place et apporte un peu de vie, à condition que celle-ci soit en eau. Le faible nombre de bancs a été mis en évidence, ainsi que l'absence de toilettes publiques (un seul endroit fermé en hiver).

La question du stationnement sur la place a été beaucoup plus partagée. Pour certains, le nombre d'emplacements disponibles est suffisant pour pouvoir libérer la place des voitures. Pour d'autres, la proximité des habitations et de l'école justifie le stationnement sur la place. La circulation dans la commune ne pose pas réellement de problème, sauf quand les voitures sont stationnées en dehors des emplacements prévus, sur les trottoirs ou la chaussée.

4-2) Requalification du quartier en zone 30

a / Favoriser la cohabitation entre piétons et automobilistes

La mise en zone 30 du quartier permettrait de sécuriser la circulation des piétons, d'une part par un abaissement de la vitesse limite des voitures de 50 à 30 km/h et d'autre part par une meilleure séparation entre la voirie et un espace réservé aux piétons.

En effet, une vitesse réduite entraîne une distance de freinage plus faible et permet aux automobilistes de mieux anticiper les événements inattendus (traversée de piétons, présence de cyclistes...). Les automobilistes sont incités à réduire leur vitesse par la mise en oeuvre de dispositifs adaptés. La présence de passage piéton n'est pas nécessaire, car la traversée de la rue peut s'effectuer en tout point avec sécurité.

La zone doit être bien signalée en se différenciant du reste de la commune. L'installation des panneaux B30 en entrée et B51 en sortie, indique à l'automobiliste qu'il entre dans un espace spécifique. L'intérieure de la zone doit également comporter des aménagements visant à limiter la vitesse. Parmi ceux-ci, on peut citer une réduction de la largeur des voies de circulation, la mise en place d'alternat de circulation ou bien la surélévation de certaines portions. Par la suite, les différents aménagements visant à la réalisation de cette zone 30 vont être détaillés.



B30 : Entrée d'une zone
à vitesse limitée à 30 km/h



B51 : Sortie d'une zone
à vitesse limitée à 30 km/h

Source : <http://www1.securiteroutiere.gouv.fr/signaux/famille.asp?sFamille=2&sSFamille=4>

Photo 36 : Panneaux de signalisation d'une zone 30

b / Un meilleur aménagement des intersections

Les croisements de rues seront surélevés pour inciter les conducteurs à ralentir. La Place de l'Eglise, formera un grand ensemble mettant au même niveau la chaussée et la zone piétonnière, en intégrant également le Boulevard Bonivard à la place. Les deux intersections des Rues du Rhône et de la Gendarmerie avec la Rue Churchill seront aussi surélevées, permettant de limiter la vitesse dans cette portion de la rue. Comme actuellement, la circulation suivra la règle de la priorité à droite à ces intersections.

Le croisement située au sud, entre le Boulevard Bonivard, la Rue Churchill, la Rue Saint-Joseph et la Rue Roosevelt marquera l'entrée dans la zone 30 et sera aménagée avec un mini giratoire dont l'îlot central sera légèrement bombé ce qui le rendra partiellement franchissable. Ce type d'intersection semble plus adapté qu'un croisement avec priorité à droite, étant donné la configuration en patte d'oie du carrefour, avec des voies qui se coupent à angle aigu.

Pour des raisons de sécurité, il me semble indispensable d'interdire la circulation automobile dans la Rue de la Poste. En effet, cette rue est étroite, très courte, en pente et présente une mauvaise visibilité aux extrémités. Tous ces facteurs en font une intersection dangereuse avec la Rue Churchill et le Quai de Gaulle. Cette mise hors circulation ne sera pas gênante car il existe par ailleurs des rues permettant un dégagement plus sûr, notamment la nouvelle Rue Saint Joseph.

Un jeu sur les couleurs de revêtement pourra être créé afin de mieux repérer les intersections. Par exemple, les surélévations pourront être recouvertes par un enrobé bordeaux alors que le reste de la chaussée sera noir.

c / Le Boulevard Bonivard, une zone de stationnement

Les places de parking longeant le Boulevard Bonivard sont à conserver. Grâce à l'alternance du côté de stationnement, une chicane permettra de couper la linéarité de la rue, favorisant une réduction de la vitesse des voitures à l'entrée de la zone 30. A proximité de l'école, des emplacements de stationnement de courte durée permettront aux parents d'élèves de déposer leurs enfants, sans pour autant gêner la circulation.

Comme cette rue ne possède pas de trottoirs, une bande de circulation des piétons sera créée sur toute sa longueur, délimitée par un revêtement différent de celui de la chaussée.

Le mur longeant la voie ferrée doit être rénové, notamment au niveau du caniveau qui est dans un très mauvais état par endroit. De même, le mur de séparation avec un parc privé pourrait être réparé en partenariat avec le propriétaire, car celui-ci menace de s'écrouler sur certaines portions. Dans le cadre d'une modification du plan d'urbanisme, la commune pourrait émettre l'hypothèse de prévoir un emplacement réservé pour la création d'un parking sur une portion de ce terrain si le besoin s'en faisait ressentir.

d / La rue Churchill, une rue dangereuse

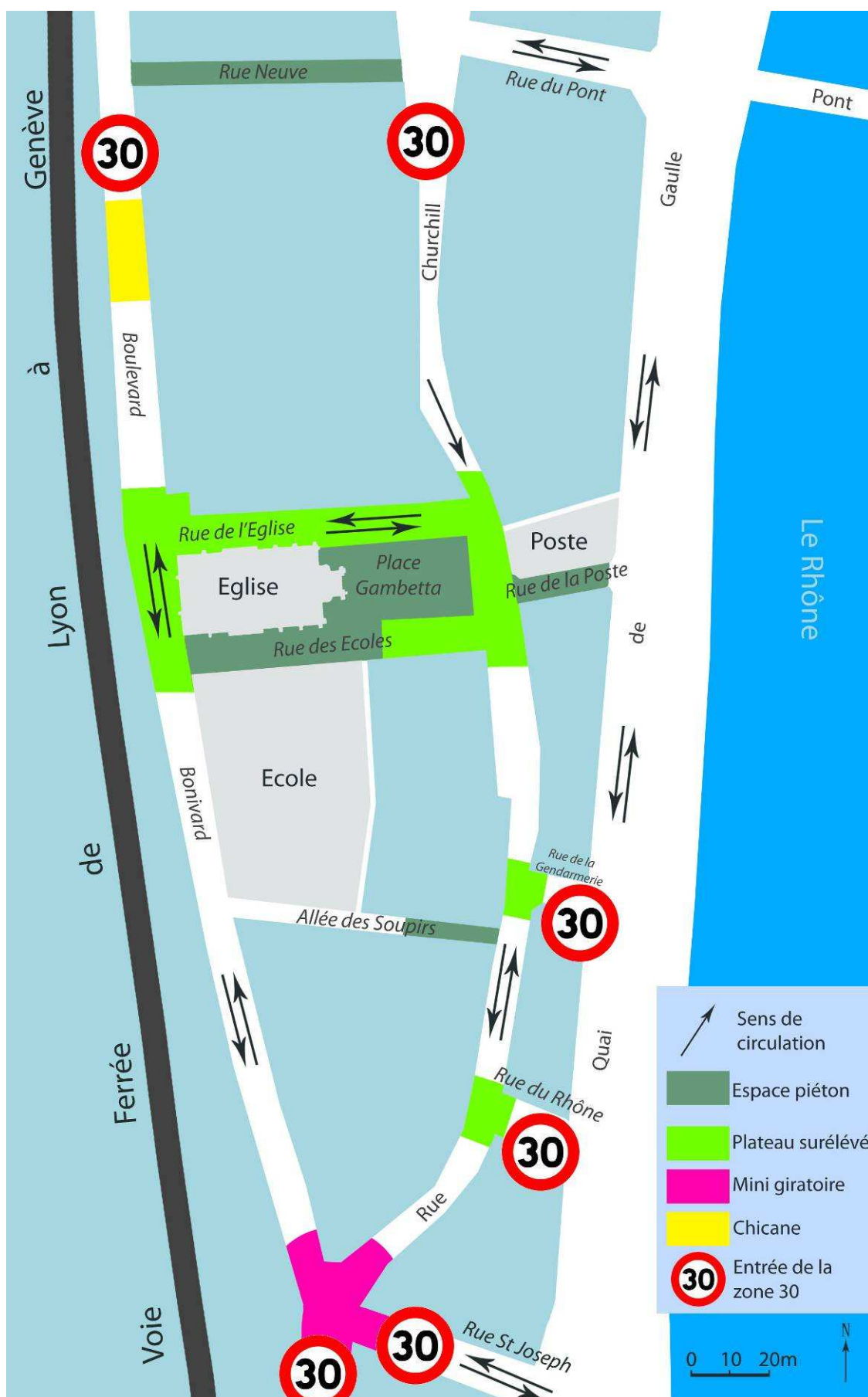
Dans un souci de sécuriser la circulation, la question de la mise en sens unique de la Rue Churchill se pose. Du fait de son étroitesse, la rue n'est pas longée par de véritables trottoirs. Afin de pallier à cette lacune, comme sur le Boulevard Bonivard, un espace piéton pourra être délimité par un revêtement différent de celui de la chaussée automobile. Cette zone sera disposée de part et d'autre de la chaussée centrale sur toute la longueur de la Rue Churchill.

Concernant la mise en sens unique, cette solution présente des avantages mais aussi des inconvénients. L'imposition d'un sens de circulation supprimerait les difficultés rencontrées lors du croisement de voitures dans cette rue. Mais les automobilistes pourraient se sentir plus en sécurité et ainsi augmenter leur vitesse, devenant beaucoup plus dangereux pour les piétons.

Je propose une solution combinant les deux aspects. La partie de la Rue Churchill comprise entre la place de l'Eglise et la Rue saint Joseph étant plus large, la mise en sens unique me paraît moins avantageuse sur cette portion. Elle restera donc à double sens, de même que les Rues de la Gendarmerie et du Rhône. Quand à la partie comprise entre la Place de l'Eglise et la Place de la République, je pense que la mise en sens unique pourrait être favorable à la sécurité des utilisateurs. Afin de ne pas rendre sans issue la Rue du Pont lors du marché du samedi, il me semble plus cohérent de n'autoriser la circulation que dans le sens allant de la Place de la République vers la Place de l'Eglise. Mais la circulation des vélos pourra être maintenue dans les deux sens, avec la mise en place d'un contresens cyclable clairement signalisé.



Photo 37 : Séparation de la chaussée et des accotements – Ville de Nantua



Carte 7 : Mise en oeuvre de la zone 30 dans le quartier

e / Un aménagement en continuité avec ceux réalisés dans la commune

Afin d'être bien intégré esthétiquement au reste de la commune, les matériaux utilisés pour la réfection de la place doivent être en harmonie avec ceux utilisés pour les aménagements réalisés récemment, comme l'esplanade de la mairie.

Par exemple, une ressource locale comme la Pierre de Hauteville, un calcaire blanc bien adapté au pavage, pourra être utilisée pour recouvrir l'espace piétonnier de la place et délimiter les trottoirs dans les rues avoisinantes.



Photo 38 : La mairie, un exemple pour le réaménagement de la Place de l'Eglise

4-3) Réorganisation de la Place de l'Eglise

Même si la place n'est pas dans un état pouvant être considéré comme dangereux, son réaménagement permettrait d'améliorer les activités liées à cet endroit. Par la suite, différentes propositions vont être développées afin d'améliorer le fonctionnement de la place.

a / Un espace de stationnement

Actuellement, le stationnement des voitures se fait de manière désorganisée en fonction de l'espace disponible entre les arbres. La question de maintenir du stationnement sur la place se pose donc.

♦ Vers une place sans voiture ?

Une première solution serait de dégager totalement la place des voitures en stationnement. Cette solution est envisageable, car il existe d'autres espaces permettant le stationnement à proximité et qui ne sont pas utilisés. Par exemple, la partie sud du Boulevard Bonivard n'est pas totalement occupée et de nombreux emplacements pourraient être dégagés en condamnant les « véhicules tampons » qui ne bougent pratiquement jamais et qui pourraient donc être garés à l'extérieur du centre (parking de l'esplanade par exemple).

Mais faire respecter l'interdiction de stationner semble difficilement applicable. La commune a déjà essayé d'empêcher le stationnement dans les endroits les plus gênant (intersection, rue étroite...) en plaçant des poteaux. Mais certains ont été complètement renversés.



Photo 39 : « Véhicules tampons » sur le Boulevard Bonivard

♦ Un stationnement modéré

La présence de l'école et de l'église justifie la présence de place de parking. Je propose donc de créer ces places en vis-à-vis de celles existantes le long de l'immeuble, créant un petit parking. Afin de faciliter le stationnement des personnes à mobilité réduite, une place devra leur être réservée.

De plus, un accès non permanent à l'école doit être prévu. Celui-ci pourra être réalisé par des poteaux amovibles situés à l'extrémité du parking.



**Photo 40 : Poteaux en caoutchouc empêchant le stationnement
Rue de l'Eglise et Rue Churchill**

b / Un espace de détente

- ♦ Une place ombragée

La présence de verdure est assez importante dans le quartier entourant l'église (cf. annexes) : la pente située au-delà de la voie ferrée est recouverte par une forêt de broussaille, les quais sont bordés d'arbres et de nombreux jardins se trouvent à proximité. Les platanes de la place créent donc une continuité dans la couverture végétale du quartier : leur présence est donc indispensable.

Cependant, ils ont été plantés il y a plus de cent ans et l'état de certains pieds semble préoccupant : un des troncs a été rempli de béton, faisant éclater l'arbre. Afin d'offrir aux générations futures un espace tel que nous pouvons le connaître aujourd'hui, il me paraît nécessaire de remplacer les cinq platanes par quatre nouveaux plants de même essence, mais disposés différemment afin de faciliter le stationnement. D'ici quelques années, ils ombrageront de nouveau la place. Au pied de chaque arbre, une zone doit permettre la croissance du tronc et ne devra donc pas être recouverte par le revêtement.



Photo 41 : Un platane dans un état déplorable

- ♦ Un espace agréable pour attendre la sortie de l'école

De part et d'autre du perron de l'église, deux petits massifs sont présents. Ils sont plantés d'arbustes encerclés par une petite haie. Une idée pourrait être de créer un petit square, empiétant sur la Rue des Ecoles, qui deviendrait ainsi intégrée à l'espace piétonnier de la place. Dans cet espace, la présence de bancs le rendrait plus conviviale pour les parents qui attendent que leurs enfants sortent de l'école ou pour les personnes qui aspirent à un lieu calme et agréable.

Le reste de la rue comportera un cheminement piéton, permettant de relier la place au Boulevard Bonivard. Selon les possibilités techniques (réseaux souterrains et aériens), la plantation de petits arbres permettrait de casser la perspective actuelle qui débouche directement sur la voie ferrée. Une végétation basse en pleine terre et en bacs apportera un peu de verdure au ras du sol. Une zone de stationnement pour les vélos sera également prévue à proximité de l'école afin d'offrir un mode de déplacement alternatif à la voiture.



Photo 42 : Un espace intergénérationnel qui peut devenir plus convivial

♦ L'eau source de vie

La fontaine apportait, quand elle était en eau de la vie à la place. C'est pourquoi, sa présence est importante. Mais dans un souci de préserver l'eau, elle ne pouvait pas continuer à gaspiller cette ressource si précieuse. Sous réserve de possibilité technique, cette fontaine devra être branchée sur un circuit fermé recyclant en permanence l'eau. Afin de pallier à la distribution d'eau potable, une petite fontaine de puisage équipée d'un robinet sera placée à proximité.



Photo 43 : Exemple de fontaine à eau

c / Un espace moins discriminant

Dans un souci d'égalité entre les citoyens, les lieux recevant du public doivent être facilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de ce projet, cette problématique doit être prise en compte afin d'être en conformité avec la loi du 11 février 2005 régissant l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Outre la mise en place d'une place de stationnement leur étant réservée, l'accès aux deux bâtiments recevant du public présents sur la place doit être étudié.

La place sera facilement accessible, car elle ne présentera pas de dénivellation par rapport à la chaussée.

Le bâtiment abritant l'école, ouvert en 1991, a été construit en respect des normes d'accessibilités et ne pose pas de problème de ce point de vue. Mais la création d'une nouvelle classe à l'étage de l'ancien bâtiment remettra en cause l'accessibilité de l'école.

Par contre, l'accès à l'église est moins facile pour les personnes à mobilité réduite, qu'elles se déplacent ou non dans un fauteuil. Les quatre marches du perron ne sont pas toujours faciles à gravir, même si l'installation il y a quelques années de deux rambardes latérales a facilité leurs franchissements. La création d'une rampe sur ce perron serait dommageable à l'esthétique globale de l'église. Mais il existe des portes latérales qui pourraient permettre la création d'un accès, avec une rampe qui serait mieux intégrée au bâtiment. La première porte donnant sur la Rue des Ecoles pourrait convenir, sous réserve de mise en conformité avec les normes actuelles définies par l'arrêté du 1^{er} Août 2006.

Afin de remplacer les trois marches permettant d'accéder à cette porte, la création d'une rampe est nécessaire. Elle devra permettre de monter facilement les 45cm de dénivelé, sur une dizaine de mètres afin de respecter une pente comprise entre 4% et 5%. Elle sera longée par un garde corps et aura une largeur supérieure à 1,20 m. L'extrémité supérieure comprendra un palier afin de faciliter l'ouverture de la porte. De cette manière, l'accès à l'église sera enfin possible pour tous.

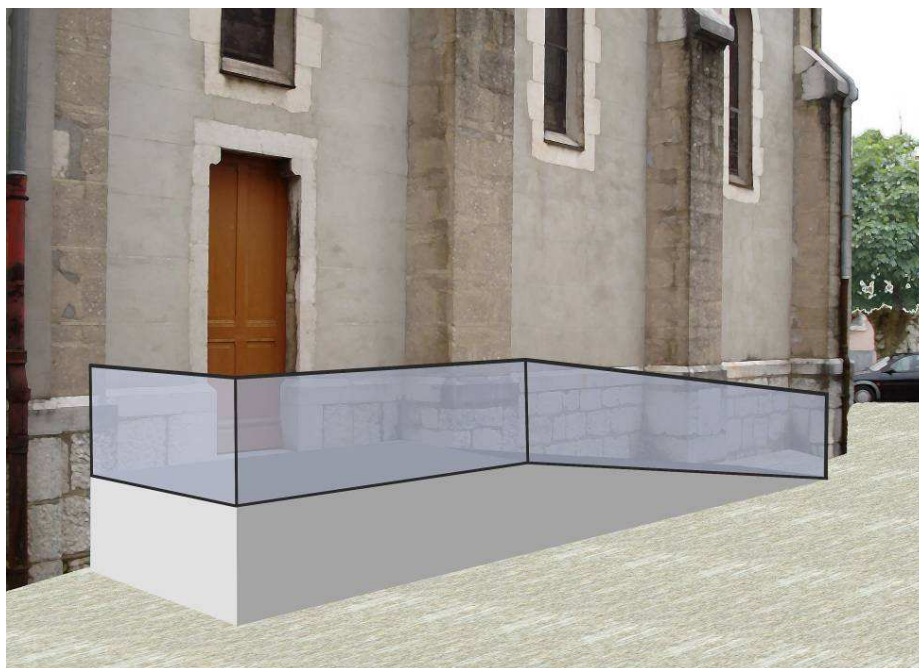


Photo 44 : Intégration de la rampe au bâtiment – Photomontage

d / Un lieu de vie

- ♦ Un espace de vie nocturne

Une fois la nuit tombée, la place est éclairée par quelques réverbères disposés sur le pourtour. L'éclairage de la Rue Churchill et du Quai de Gaulle a été remis à neuf lors de leur réfection. Mais le Boulevard Bonivard et une partie de la Place de l'Eglise sont équipés d'anciens candélabres qui devront être changés afin d'être en harmonie avec un nouvel aménagement.



Photo 45 : Modèle de lampadaire déjà présent sur la commune

- ♦ Une meilleure signalisation des rues

Lors de la réalisation de ce dossier, j'ai pu remarquer que l'indication du nom des rues était incomplète, car peu de plaques étaient présentes. Afin de faciliter l'orientation dans la commune, il serait bon de procéder à une remise en état de la signalétique.

Dans le même objectif, l'indication des principaux bâtiments (école, église, poste...) pourrait être mise en place à l'intérieur du centre, en prolongement de la signalisation existante.

♦ Un lieu d'habitation

Il ne faut pas oublier que la présence d'habitation entraîne certaines contraintes. L'accès aux bâtiments doit être intégré à l'aménagement. Une autre contrainte concerne les ordures ménagères.

Elles sont déposées dans des poubelles collectives, vidées régulièrement. Actuellement, ces conteneurs sont placés directement dans la rue. Pour des raisons de sécurité et d'esthétique, il serait bon de créer des plateformes spécifiques mieux intégrées à l'environnement urbain.



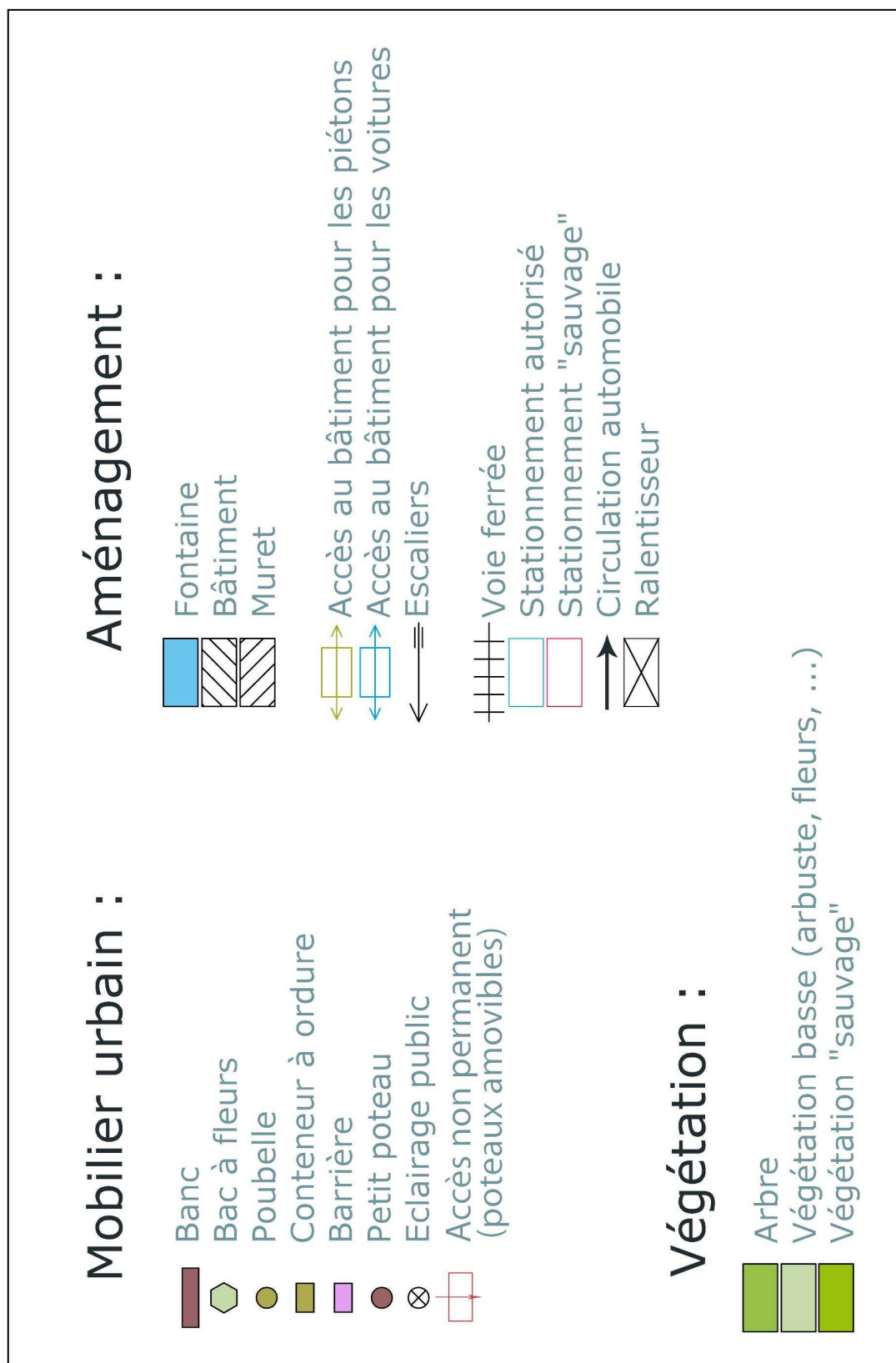
Photo 46 : Poubelles collectives placées directement dans la rue

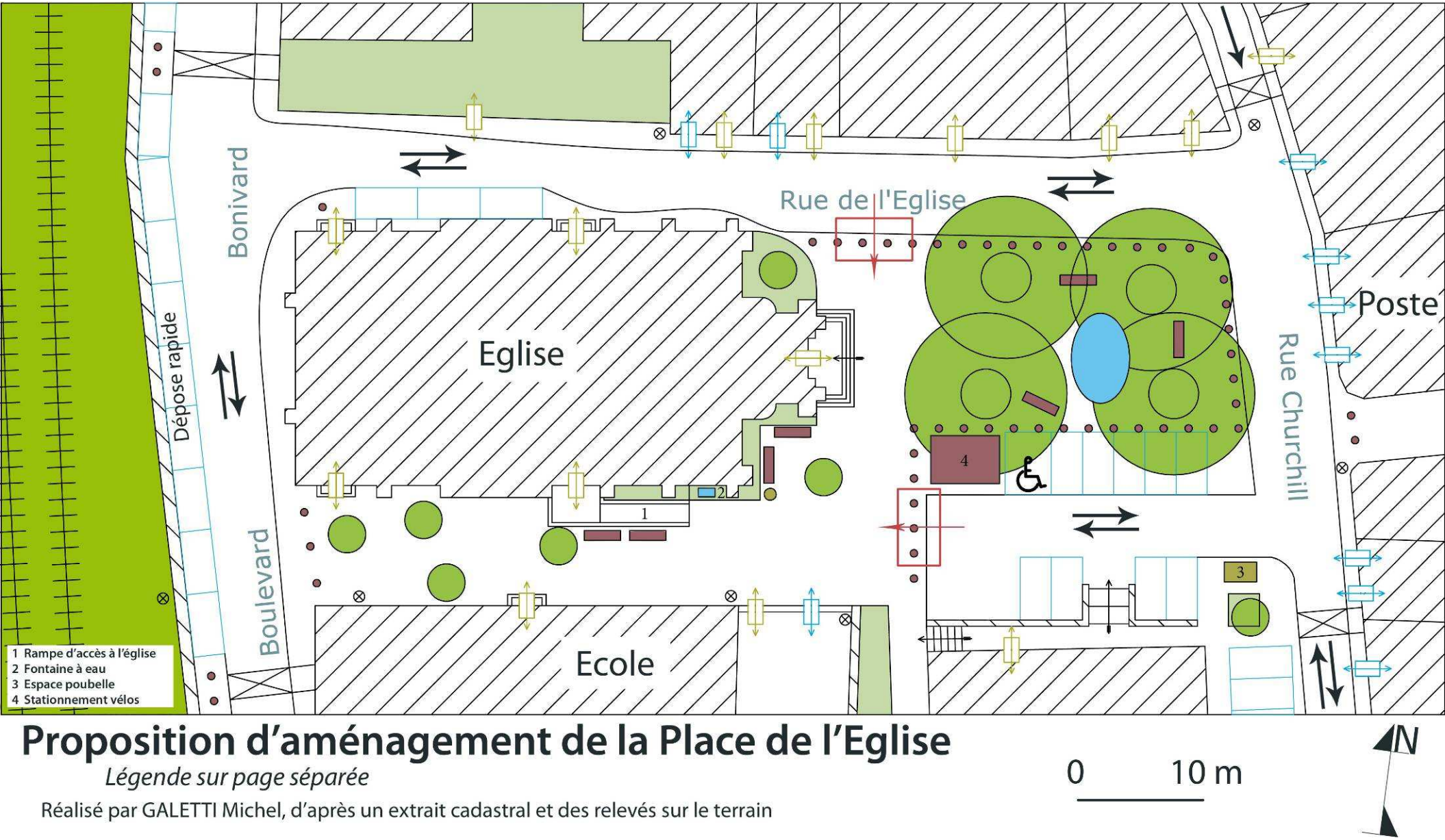
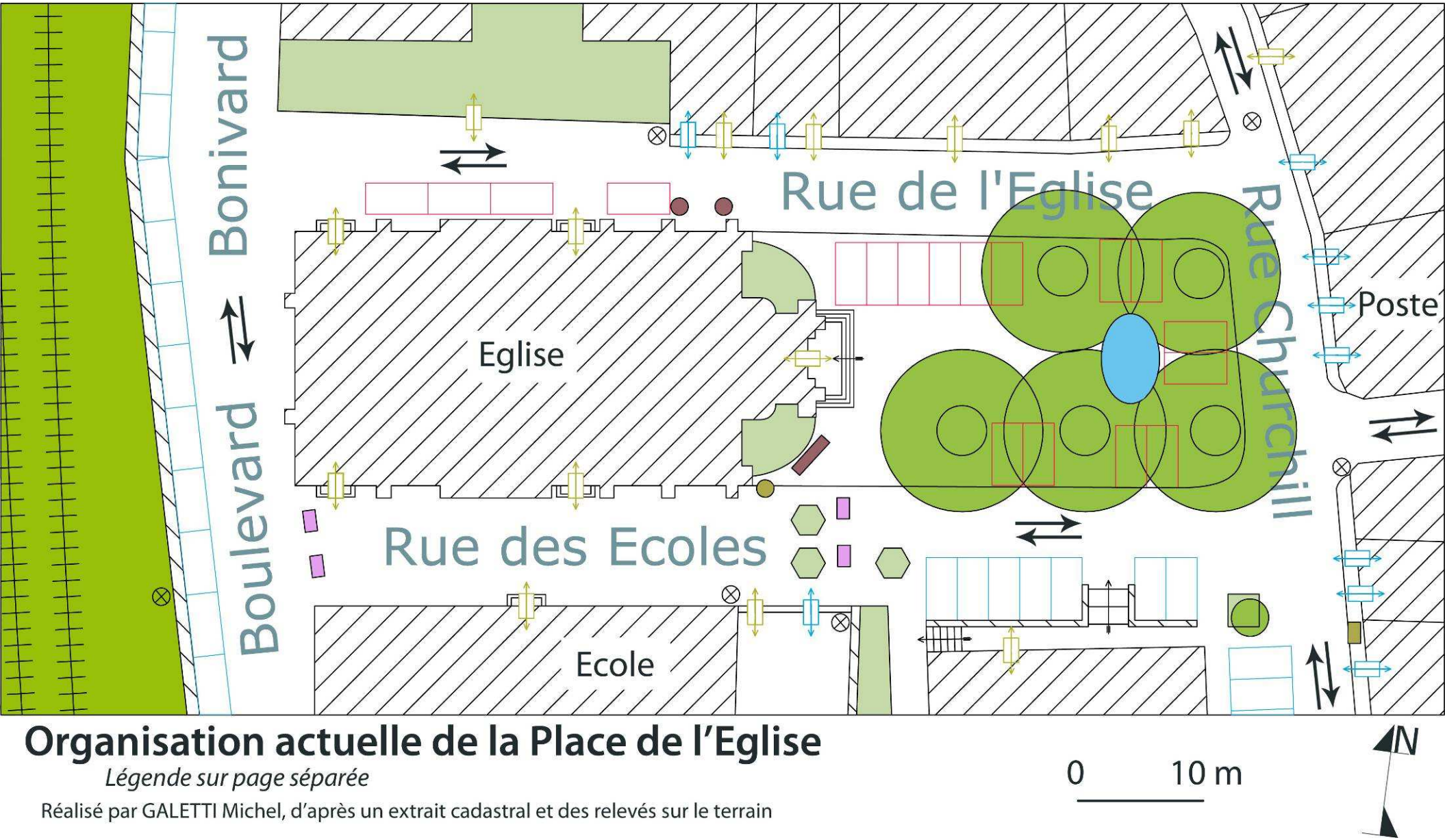


Photo 47 : Intégration des poubelles dans l'environnement urbain - Photomontage

e / Illustration de l'aménagement préconisé

Légende pour les deux plans présentant l'état actuel et l'aménagement proposé :





5) Annexes



Source : extrait cadastral de la commune de Seyssel
Réalisé par GALETTI Michel après observation sur le terrain

Annexe 1 : La Place de l'Eglise, continuité dans la Couverture végétale du quartier

Questionnaire sur la commune de Seyssel Ain

- 1) Dans quelle partie de la commune habitez-vous ?
☐ Centre ville
☐ Lotissement La Tour
☐ Quartier Le Chêne
☐ Autre quartier de SEYSSSEL Ain
☐ Autre commune.....
- 2) Depuis combien de temps habitez-vous la commune de SEYSSSEL ?

- 3) A quelle fréquence êtes-vous sur Seyssel ?.....
- 4) Pour quelle raison habitez-vous / fréquentez-vous Seyssel ?

- 5) Quel moyen de transport favorisez-vous pour les petits déplacements (inférieur à 2km)?
☐ Voiture
☐ Deux roues motorisées (scooter...)
☐ Vélo
☐ Marche à pied
☐ Autre.....
- 6) Possédez-vous une voiture ?
☐ Oui ☐ Non
- 7) Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour stationner dans Seyssel Ain ?
☐ Fréquemment
☐ De temps en temps
☐ Rarement
☐ Jamais
- 8) Pensez-vous que la circulation automobile à l'intérieur de la commune soit problématique ?
☐ Oui ☐ Non
- 9) Selon vous, la mise en sens unique de certaines rues du centre permettrait :
 - De favoriser la circulation des voitures ☐ Oui ☐ Non
 - De sécuriser la circulation des piétons ☐ Oui ☐ Non
 - De limiter la circulation automobile dans le centre ☐ Oui ☐ Non

- 10) Selon vous quel adjectif qualifierait le mieux le centre de SEYSSSEL ?
 (ex : Agréable, Calme, Plaisant, Bruyant, Dangereux, Ancien...)

Voici quelques questions concernant la place de l'église :

- 11) A quelle fréquence passez-vous sur cette place ?
☐ Fréquemment
☐ De temps en temps
☐ Rarement
☐ Jamais
- 12) Pourquoi fréquentez-vous cette place (école, stationnement, église, promenade...) ?

- 13) Faut-il maintenir un parking sur cette place ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis
- 14) Nuisances sur la place (bruit, voiture) ?

- 15) Importance de ces nuisances ?

- 16) Pensez-vous que la présence d'arbres soit nécessaire sur cette place ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis
- 17) Pourquoi ?
- 18) Pensez-vous que la présence d'une fontaine soit utile sur cette place ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis
- 19) Pourquoi ?
- 20) Pensez-vous que cette place puisse être un lieu de rassemblement ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis
- 21) Pourquoi ?
- 22) Quel équipement jugez-vous nécessaire sur cette place ? (présent ou manquant)

- 23) Avez-vous des observations ?

Annexe 2 : Questionnaire

6) Références

- POS de la commune de Seyssel (01), Juillet 1999
- Zones 30 : Des exemples à partager. – CERTU, 2006. – 148p.
- *L'urbanisme végétal* – Stefulesco Caroline –
Edition Institut pour le Développement Forestier, 1993 – 323p.
- INSEE, Recensement de la population de 1968 à 1999
- INSEE, Enquête annuelle de recensement 2004
- AGRESTE, Recensement agricole, 2000
- Arrêté du 1^{er} Août 2006 relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public – www.legifrance.gouv.fr
- FENOUILLET F. - *Histoire de la Ville de Seyssel*, 1891
(Réédité par l'Association pour la connaissance du patrimoine du pays de Seyssel en 1987)
- www.pierre-hauteville.com

7) Table des illustrations

Sauf mention contraire, les cartes, graphiques et photographies sont de la réalisation personnelle de GALETTI Michel.

CARTES :

Les cartes ont été réalisées avec les logiciels Autocad et Photoshop d'après des données provenant du site Internet www.geoportail.fr pour les cartes 1 à 4 et des extraits cadastraux pour les cartes 5 et 7. Par défaut, le Nord est orienté vers le haut des cartes.

Carte 1 : Localisation de Seyssel sur le territoire français	7
Carte 2 : Localisation de Seyssel à l'échelle régionale	7
Carte 3 : Territoire de la commune de Seyssel (01).....	9
Carte 4 : Réseau de transport irriguant la commune de Seyssel.....	13
Carte 5 : Localisation du quartier de l'église.....	18
Carte 6 : Situation du projet	19
Carte 7 : Mise en oeuvre de la zone 30 dans le quartier.....	43

GRAPHIQUES ET TABLEAUX :

Les graphiques et les tableaux ont été réalisés avec le logiciel Excel.

Graphique 1 : Evolution de la population de la commune de Seyssel	10
---	----

Tableau 1 : Navette domicile travail des actifs ayant un emploi	14
---	----

PHOTOGRAPHIES :

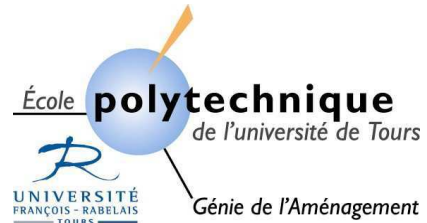
Les photographies ont été prises par mes soins entre Décembre 2007 et Mai 2008. Certaines sont retouchées avec le logiciel Photoshop. Les cartes postales anciennes sont extraites d'une collection personnelle.

Photo 1 : L'église de Seyssel au début du 20 ^{ème} siècle	4
Photo 2 : Le « quai de Gaulle » au début du 20 ^{ème} siècle	6

Photo 3 : Seyssel ; un nom, deux communes.....	8
Photo 4 : Le marché hebdomadaire sur la Place de la République	11
Photo 5 : La RD 991, entrée nord de Seyssel	14
Photo 6 : Vue de la RD 992 – Entrée Sud de Seyssel et pont sur le Rhône	15
Photo 7 : La voie ferrée traversant la commune	15
Photo 8 : L'école primaire communale.....	20
Photo 9 : 15h50, les parents attendent la sortie des élèves	21
Photo 10 : 15h56, stationnement des voitures des parents d'élèves.....	21
Photo 11 : 16h, sortie des élèves de l'école.....	22
Photo 12 : 16h20, la place est de nouveau désertique	22
Photo 13 : Stationnement le week-end... ..	23
Photo 14 : Stationnement sur le Boulevard Bonivard lors de manifestation	23
Photo 15 : Une animation inhabituelle au cours des manifestations importantes	24
Photo 16 : Fontaine tarie de la place	25
Photo 17 : Vue de la place de l'Eglise depuis la Rue Churchill.....	26
Photo 18 : Vue de la Place de l'Eglise depuis la Rue de L'Eglise.....	26
Photo 19 : Vue de la Rue de l'Eglise depuis le Boulevard Bonivard.....	27
Photo 20 : Vue de la Rue de l'Ecole depuis le Boulevard Bonivard.....	27
Photo 21 : Vue de la Rue Churchill depuis la Place de l'Eglise	28
Photo 22 : Vue de la Rue Churchill depuis la Rue Saint Joseph.....	29
Photo 23 : Vue de la Rue Churchill depuis la Place de l'Eglise	29
Photo 24 : Le Boulevard Bonivard, une zone de stationnement.....	30
Photo 25 : Partie sud du Boulevard Bonivard.....	31
Photo 26 : Etat délabré du caniveau longeant le Boulevard Bonivard	31
Photo 27 : Vue de la Rue Neuve depuis le Boulevard Bonivard.....	32
Photo 28 : Vue de la Rue Neuve depuis la Place de la République.....	33
Photo 29 : L'espace abandonné, première vision lors de l'arrivée dans le centre	33
Photo 30 : Quai de Gaulle et plateau surélevé.....	34
Photo 31 : La Rue du Pont vue depuis la Place de la République.....	35
Photo 32 : Stationnement en double file dans la Rue du Pont.....	35
Photo 33 : Rue Saint Joseph vue depuis l'extrémité sud de la Rue Churchill	36
Photo 34 : Rue de la Gendarmerie	37
Photo 35 : Rue du Rhône.....	37
Photo 36 : Panneaux de signalisation d'une zone 30	40
Photo 37 : Séparation de la chaussée et des accotements – Ville de Nantua.....	42
Photo 38 : La mairie, un exemple pour le réaménagement de la Place de l'Eglise.....	44
Photo 39 : « Véhicules tampons » sur le Boulevard Bonivard.....	45
Photo 40 : Poteaux en caoutchouc empêchant le stationnement.....	46
Photo 41 : Un platane dans un état déplorable	47
Photo 42 : Un espace intergénérationnel qui peut devenir plus convivial	48
Photo 43 : Exemple de fontaine à eau	49
Photo 44 : Intégration de la rampe au bâtiment – Photomontage.....	50
Photo 45 : Modèle de lampadaire déjà présent sur la commune	51
Photo 46 : Poubelles collectives placées directement dans la rue	52
Photo 47 : Intégration des poubelles dans l'environnement urbain - Photomontage	52

ANNEXES :

Annexe 1 : La Place de l'Eglise, continuité dans la Couverture végétale du quartier.....	56
Annexe 2 : Questionnaire	57



Ecole Polytechnique Universitaire
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Tuteur : Mme. Verdelli

Galetti Michel

Stage DA3

2007-2008

Résumé

Seyssel est une commune rurale où l'utilisation de la voiture est omniprésente, ce qui pose problème pour le stationnement, qui s'effectue sur tous les espaces disponibles. Cette situation devient problématique lorsque celui-ci devient gênant voir dangereux pour la circulation.

Afin de mieux concilier les différentes activités présentes à proximité de l'église, dont les alentours sont actuellement envahis par les voitures en stationnements, la création d'une zone 30 apparaît comme une solution.

Mots clés

Place, Eglise, Zone 30, Stationnement, Végétation, Seyssel, Ain, 01, Rhône-Alpes